

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Actes des sociétés (A) - Dépôt  
le 30/12/2024 - 175963 - 2000 B 08516 - 431 346 931 - A D L - INVEST

**ADL INVEST**  
Société à Responsabilité Limitée au capital de 6 000 euros  
Siège social : 41 rue de Richelieu  
75001 PARIS  
431 346 931 RCS PARIS

**Rapport du commissaire à la transformation  
et du commissaire aux comptes sur la transformation**  
de la société **ADL INVEST**,  
société à responsabilité limitée en société par actions simplifiée



**ADL INVEST**  
Société à Responsabilité Limitée au capital de 6 000 euros

Siège social : 41 rue de Richelieu  
75001 PARIS

431 346 931 RCS PARIS

Rapport du commissaire à la transformation  
et du commissaire aux comptes sur la transformation  
de la société **ADL INVEST**  
société à responsabilité limitée en société par actions simplifiée

A l'associée unique,

En notre qualité, d'une part de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision de l'associée unique en date du 9 décembre 2024, nous avons établi le présent rapport afin :

-de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;

-de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

**E.C. DE CAROLIS**  
Zi du Château de l'Isle – 4, rue Jacques Monod - 69320 Feyzin  
Société de Commissariat aux Comptes inscrite sur la liste mentionnée à l'article L.821-13 du code de commerce  
SARL au capital de 160 010 € - Siret 451 824 353 00028



## Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les derniers états financiers annuels clos le 31 décembre 2023 qui n'ont fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité affichent :

- Un chiffre d'affaires hors taxes de 1 391 539 € en hausse de 19,64% par rapport à l'exercice précédent générant un résultat d'exploitation bénéficiaire de 427 818 € contre 466 725 € au 31 décembre 2023.
- Les capitaux propres de 8 699 748 € (48% du total du bilan) se décomposent ainsi :

|                                |             |
|--------------------------------|-------------|
| * capital social               | 6 000 €     |
| * écarts de réévaluation libre | 6 104 133 € |
| * réserve légale               | 900 €       |
| * autres réserves              | 742 417 €   |
| * résultat                     | 495 376 €   |
| * provisions réglementées      | 1 350 922 € |

Après distribution des dividendes à hauteur de 450 000 € décidée par l'associée unique en date du 28 juin 2024, les capitaux propres s'élèvent à 8 249 748 €.

- L'actif net immobilisé de 10 056 669 € est constitué essentiellement de constructions et de titres de participation à prépondérance immobilière.
- L'actif net circulant comprend principalement les comptes courants des filiales et sociétés du groupe pour 7 633 485 €.
- Les dettes financières de 9 139 635 € sont constituées entre autres des emprunts auprès des établissements de crédit à hauteur de 5 615 591 € et des comptes courants de la société mère et des filiales pour 3 318 956 €.
- La trésorerie s'élève à 108 109 € contre 761 635 €, l'exercice précédent.
- Les équilibres financiers n'appellent pas de commentaires particuliers de notre part.

Nous n'avons pas connaissance d'événements intervenus postérieurement à la date des derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023 de nature à affecter de manière significative le montant des capitaux propres.



Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle ressort des indicateurs ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

### **Mission du commissaire à la transformation**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

-à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

-à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Feyzin,

Le 28 décembre 2024

**EC DE CAROLIS**  
Commissaire aux comptes et à la transformation

Marie-Laure DE CAROLIS

**E.C. DE CAROLIS**  
Zi du Château de l'Isle – 4, rue Jacques Monod - 69320 Feyzin  
Société de Commissariat aux Comptes inscrite sur la liste mentionnée à l'article L.821-13 du code de commerce  
SARL au capital de 160 010 € - Siret 451 824 353 00028

